



BERNARD INFORMATIONS ETE 2016

Le Bernard
PLAISIR D'Y VIVRE

Le Bernard lance les festivités d'été par le
« Bernard en Fête » le 9 juillet prochain
à partir de 16h.

Le Comité des Fêtes organise la soirée.

Les jeunes, du CM1 à la 3ème qui souhaitent
s'inscrire au Bernard Xtr'AIME peuvent retirer
un formulaire à l'accueil de la mairie.

Le feu d'artifice communal sera tiré à 23h.

VENEZ NOMBREUX !!!



AGENDA BERNARDAIS

Juillet

Samedi 9 : « Le Bernard en Fête »,
organisé par le Comité des Fêtes –
parc de la mairie
Feu d'artifice 23h

Dimanche 10 : *Vide-greniers* -
organisé par l'ATCB - parking de la
salle municipale

Vendredi 22 : *Estivale Bernardaise* –
Place de l'Abbé Baudry

Samedi 23 : *Course de
la Terre à la mer*



Août

Vendredi 5 : *Estivale Bernardaise* –
Place de l'Abbé Baudry

Septembre

Dimanche 11 : *Vide-
greniers* - organisé
par l'ATCB - parking
de la salle municipale

Mardi 13 : *Assemblée
générale Amicale Laïque* – salle Arthur
TORTEREAU

Jedi 15 : *Fête du Cercle* - organisée
par le Cercle de l'Amitié – salle
municipale (*réservée aux adhérents*)

Dimanche 25 : *Marche des Eoliennes*
– organisée par le Comité des Fêtes –
départ de la salle municipale

Jedi 29 : *Concours de belote* –
organisé par le Cercle de l'Amitié –
salle municipale



Octobre

Samedi 1^{er} et Dimanche 2 : *Course
Frappadingue* – Parc Indian Forest

Dimanche 9 : *Bourse aux Loisirs
Créatifs* – organisée par Au fil des
Créations – salle municipale

Samedi 15 : *Loto de l'Ecole* – organisé
par l'Amicale Laïque des Dolmens –
salle municipale

Mardi 11 : *Assemblée générale de la
Gym Volontaire* – Salle Arthur
TORTEREAU

Samedi 22 : *Soirée
Antillaise* – organisée
par Pacolédz'iles – salle
municipale



Samedi 29 et Dimanche 30 : *Bourse
aux livres et aux jouets* – organisée
par l'ATCB – salle du Prieuré à
Fontaine

MAIRIE : CHANGEMENT DES HEURES D'OUVERTURE



A compter du lundi 11 juillet 2016, la mairie sera ouverte au public les matins du lundi au vendredi de 9h à 12h. Une permanence téléphonique est assurée de 9h à 12h et de 14h à 17h. Tél. **02 51 33 30 69**

PCS – DICRIM : Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ont été validés par la Préfecture. Des tests doivent être effectués chaque année. Les personnes ayant répondu et donné leurs coordonnées recevront probablement un sms ou un mail prochainement afin de vérifier que le système d'information d'alerte fonctionne. Vous pourrez, si vous le souhaitez, nous faire part de votre avis après que ce test ait été effectué. Merci pour votre participation.

INFORMATION CIMETIERE

Si vous entretenez une concession familiale, vérifiez que cette concession est bien à votre nom propre. Cela évite des difficultés administratives dans les moments difficiles. N'hésitez pas à vous renseigner à l'accueil de la mairie.

INFORMATION SUR L'AVANCEE DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)

Le PLU, c'est quoi ?

Le Plan local d'Urbanisme est à la fois :

- Un outil réglementaire définissant le droit à construire
- Une volonté politique d'élaborer une stratégie territoriale et de définir un véritable projet urbain, en tenant compte des principes du développement durable.
- Le moyen de respecter les principes d'équilibre entre le développement urbain et les espaces naturels et agricoles, la diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale et le respect de l'environnement.
- L'expression du projet communal pour le devenir du territoire à 10 ans.

Pour quelles raisons, la municipalité révisé le Plan Local d'Urbanisme ?

La municipalité a lancé la révision générale du PLU afin de répondre aux objectifs de développement de la commune qui sont, notamment, la suppression de la zone Ue (zone urbaine à vocation économique), suite à l'annulation partielle du PLU, décidée par jugement du Tribunal Administratif de Nantes le 20/01/2009, et la réalisation de projet d'intérêt général. Pour cela, elle doit prendre en compte les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud-Ouest Vendéen en cours d'élaboration et la réglementation nationale (loi Grenelle de 2010 et la loi ALUR de 2014). Ces différents textes et documents exposent de nouvelles règles d'urbanisme, de densité de constructions, de consommation d'espace et de protection de l'environnement qui s'imposent à la commune du Bernard.

Parallèlement, la municipalité souhaite intégrer au PLU de nouvelles opérations d'aménagement actuellement en cours de réflexion : nouveaux quartiers d'habitat en cœur de bourg, salle des fêtes, base ULM, extension de la zone artisanale ...

Les prochaines étapes

La Municipalité du Bernard a débattu, en Conseil Municipal fin 2014, du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). L'objectif de la Municipalité est d'atteindre environ 1 700 habitants à l'horizon 2027. Pour cela, elle devra construire environ 260 logements durant la même période, tout en divisant par deux la consommation d'espaces agricoles et naturelles. Ainsi, le projet de PLU propose de « dézoner » environ 35 hectares de terres constructibles et de les laisser à l'agriculture.

L'arrêt du projet de PLU est prévu pour le second semestre 2016. Cette étape sera marquée en fin d'année, par une réunion publique pour présenter en particulier, le zonage du PLU.

Ce document d'urbanisme sera présenté à l'enquête publique mi-2017, période pendant laquelle la population bernardaise sera invitée à s'exprimer. L'approbation définitive en Conseil Municipal du nouveau PLU, est prévue pour le second semestre 2017.

BRUITS DES PARTICULIERS

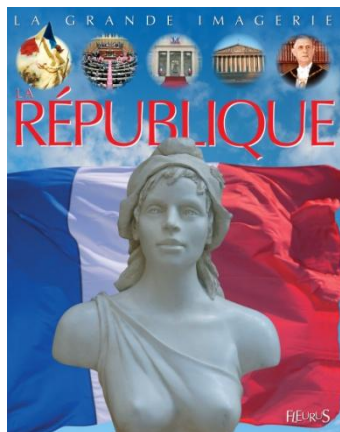
ARRETE PREFECTORAL DU 12 JUILLET 2013 RELATIF AUX BRUITS DE VOISINAGE

		du Lundi au Vendredi	le Samedi	les Dimanches et jours fériés
Article 6 (ex article 6 et 22 fusionnés)	Activités professionnelles sur la voie publique ou dans des propriétés privées (1)	7h-20h	8h-19h	Interdiction (sauf urgence ou dérogation du maire)
Article 11	Appareils sonores de protection des cultures (2)	7h-21h	8h-21h	8h-10h et 18h-20h
Article 19	Appareils de bricolage, de jardinage... (3)	8h30-12h et 14h-19h30	9h-12h et 15h-19h	10h-12h

(1) dérogations possibles, à l'initiative du maire - (2) sans excéder une période de trois semaines - (3) appareils électriques compris

Arrêté préfectoral n°2013/MCP/06 relatif aux règles propres à préserver des nuisances en matière de bruit de voisinage, consultable sur le site de la Préfecture de la Vendée : tapez 2013/MCP/06 dans la recherche.

ECOLE DES DOLMENS



Les enfants de CM2 sont venus en mairie le 19 avril dernier pour la remise d'un livre sur les valeurs de la République, offert par la municipalité. Monsieur le Maire, après avoir rappelé la devise de la République Française « Liberté, Egalité, Fraternité », a insisté sur la notion de « RESPECT » qui est la base du bien vivre ensemble. Il a souhaité que ce livre soit un support pour l'éducation civique lors du dernier trimestre, et dans leurs futurs parcours scolaires.

Parallèlement, les élèves de CM1-CM2 ont participé à un concours organisé par l'ONAC (Office National des Anciens Combattants) de la Vendée concernant leurs recherches sur les anciens combattants bernardais de la 1^{ère} guerre mondiale. Leur travail a été récompensé puisqu'ils sont arrivés deuxième et ont eu le privilège de recevoir une dizaine de livres ainsi qu'un chèque de 200 euros. Félicitons ces élèves bernardais pour leur beau travail !



Quelques élèves de CM recevant le 2^{ème} prix du concours.

INFOS ECOLE DES DOLMENS

Rentrée des classes : jeudi 1er septembre à 9h00 avec le petit-déjeuner de rentrée dès 8h40.

Renseignements et inscriptions : **02.51.90.33.21** ou ecoledesdolmens@orange.fr

Toutes les actus de l'école et les infos essentielles sur le site Internet : <http://eppu-dolmens-85.ac-nantes.fr/site/>

Vieilles photos : la directrice est toujours à la recherche de photos scolaires anciennes des écoles du Bernard pour compléter l'exposition permanente sur les murs de l'école.

Soldats de la guerre 14-18 : dans le cadre du travail de mémoire, nous sommes également à la recherche de photos, lettres, livrets militaires de poilus du Bernard (morts à la guerre ou revenus).

Merci aux personnes qui auraient ces documents dans leur fond de tiroirs, d'avoir la gentillesse de les déposer en mairie ou à l'école pour qu'ils soient numérisés, ce sont de précieux témoignages du passé.



INAUGURATION SALLE ARTHUR TORTEREAU – 27 MAI 2016

Suite à sa rénovation, l'ancienne mairie est devenue une salle polyvalente pouvant être louée pour des réunions, des formations, des séances de Yoga etc... Elle est aussi accessible aux associations communales pour leurs rencontres, sur réservation en mairie.

La rénovation, subventionnée par le Symptamm (entité du SCOT SOV), par le département de la Vendée et par la région des Pays de la Loire, s'est achevée en 2013. Encore fallait-il donner un nom à cette nouvelle salle polyvalente ?

Les élus, en accord avec la famille, lui ont donné le nom d'Arthur TORTEREAU, ancien maire pendant 26 ans, qui, en 1955, a fait construire ce bâtiment.

La famille TORTEREAU, dont certains successeurs sont encore domiciliés sur notre commune, était présente et l'émotion parfois vive.



INFORMATION

Un nouveau site internet pour la commune est en cours d'élaboration. Vous pourrez très prochainement retrouver toutes vos informations communales sur www.lebernard.fr. En attendant, les compte-rendu des Conseils Municipaux sont toujours visibles sur le blog www.lebernard.unblog.fr et sont affichés sur les différents panneaux de la mairie, du Breuil, de Fontaine et du Plessis.



INFO VENDEE NUMERIQUE FIBRE MONTEE EN DEBIT

Une réunion publique se tiendra au Bernard, salle du Conseil Municipal de la Mairie, le mercredi 27 juillet prochain à 18h30. Les personnes concernées sont celles entrant dans le périmètre Le Breuil, Fontaine, Girondin, Le Moulin du Breuil (environ 120 lignes). Voir Affiche jointe (pour les villages concernés)



SOS ESSAIMS

Enlèvement rapide d'essaims d'abeilles pour remise en ruches
(Les abeilles, en partant, peuvent laisser un petit pot de miel...)
Destruction de nids de guêpes et de frelons
M. SIRE Marc La Gravelle 85750 ANGLES Tel. **06 62 09 54 74**

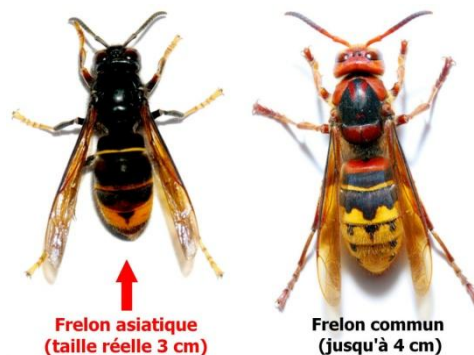


FRELONS ASIATIQUES

Pour lutter contre l'invasion constante et croissante du frelon asiatique, deux actions sont possibles : le piégeage (préventif) et la destruction.

Le piégeage est efficace au printemps, période à laquelle l'activité du frelon est en plein essor. Ils bâtissent les nids. La Communauté de communes mettra en place des pièges à disposition dans chaque commune. Vous pouvez prendre contact avec M. Jean-Claude BULOT au **02 51 33 30 69**.

En été, les frelons créent leur nid, pour le quitter définitivement en novembre. Donc, si vous voyez un nid de frelons asiatiques en hiver, il est complètement vide et abandonné, il ne servira plus ! Il est donc inutile de le détruire. La destruction des nids est efficace en été et jusqu'à la fin octobre. Vous pouvez appeler la Communauté de Communes au **02 51 207 207**, qui prendra en charge financièrement sa destruction et qui missionnera une entreprise spécialisée pour l'effectuer.



LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES RATS, LES SOURIS ET LES TAUPES

Vous avez la possibilité de **remplir un bon de commande à l'accueil de la mairie** pour du raticide, souricide et des pièges à taupes.

Date limite de dépôt des bulletins : **17 septembre 2016**.

Les produits commandés seront disponibles à la mairie à partir du 24 octobre 2016.

Les tarifs 2016 :

- Raticide/Souricide en boîte d'1,5 kg :	16,50€	- Piège-pince à taupes :	3.15 €
- Raticide en sac de 25 kg € (Réservé aux professionnels):	93,00€	- Clé pour tendre un piège-pince à taupes :	6.20 €
- Boîte sécurisée pour utilisation Raticide sac de 25kg (Réservé aux professionnels):	7,50 €		

Renseignements : FDGDON de la Vendée. Tél. **02 51 47 70 61**

PROCESSIONNAIRE DU PIN : LA CAMPAGNE DE LUTTE 2016

Une campagne de lutte contre ces chenilles particulièrement urticantes est organisée pour les particuliers. Celle-ci est exclusivement biologique (bacille de Thuringe), sans danger pour l'homme, les animaux et l'environnement. Un bulletin d'inscription précisant le coût du traitement et une fiche d'information sont à votre disposition en mairie. Faites-vous connaître **avant le 15 Août** si vous êtes intéressés. Renseignements : FDGDON de la Vendée. Tél. **02 51 47 70 61**



INFORMATION FRANCE ALZHEIMER ET CLIC DU LITTORAL



Des groupes de parole animés par un psychologue sont organisés au Sables d'Olonne pour les familles touchées par la maladie d'Alzheimer. Les prochaines dates sont le 27 juillet et le 31 août. Pour plus de renseignements, contacter le CLIC du Littoral au **02 51 21 49 10** ou accueil@cliculittoral.fr

PASSAGE A LA TNT HD



90% des foyers recevant la télévision par une antenne râteau on vécu le passage à la TNT HD sans difficultés. Néanmoins, quelques téléspectateurs peuvent encore connaître des difficultés. L'Etat a mis en place une aide à la réception versée par l'ANFR et destinée aux personnes qui doivent adapter leur antenne râteau ou passer à un mode de réception alternatif. Le montant maximal de l'aide (une seule par foyer fiscal) pour les résidences principales uniquement en réception exclusive hertzienne est de :

- 120 € pour une adaptation ou réorientation de leur antenne râteau,
- 250 € pour un changement de mode de réception.

Elle est accordée sans condition de ressources, mais toutes les demandes d'aide doivent impérativement être justifiées par une attestation d'antenniste et la facture des travaux entrepris.

Demande d'aide sur le site www.recevoirlatnt.fr, rubrique « les aides de l'Etat » Conseillers de l'ANFR joignables par téléphone au **0970 818 818** du lundi au vendredi de 8h à 19h (appel non surtaxé).

INFORMATION DE LA POSTE



Les morsures de chiens représentent une cause majeure d'accident de travail chez les facteurs.

Pour éviter au maximum ces agressions, la direction des services courriers et colis de Loire-Atlantique Vendée appelle à la vigilance les propriétaires de chiens et rappelle que ces derniers sont responsables des actes de leurs animaux. Quelques conseils de prévention pour éviter les morsures de canines permettront aux facteurs d'effectuer leur travail sans appréhension :

- Avoir une boîte aux lettres aux normes et la placer en bordure de propriété (ce qui évite au facteur de rentrer dans la propriété pour la distribution)
- S'assurer que la boîte aux lettres et la sonnette sont hors de portée du chien et accessible au facteur
- Attacher ou isoler le chien lors de la présence du facteur dans le quartier
- Signaler sur la porte d'entrée par un panneau « attention chien », par exemple, la présence d'un chien dans la propriété
- Maintenir le portail fermé
- Lorsque que le facteur sonne à la porte, placer le chien dans une pièce à part
- Si le chien se met à courir pour attaquer le facteur, surtout ne pas courir derrière l'animal. Rester à distance et rappeler le chien.

Merci pour votre compréhension.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TALMONDAIS



Service de gestion des déchets

DISTRIBUTION – ECHANGE – DECLARATION DE PERTE

pour les conteneurs à ordures ménagères, les cartes d'accès à la déchèterie et les composteurs

PERMANENCES

au siège de la Communauté de Communes du Talmondaise les

LUNDI – MERCREDI – VENDREDI de 14h à 17h

Pensez à vous munir systématiquement de votre pièce d'identité et de votre dernier avis de taxe foncière ou d'un justificatif de domicile.

Tel. **02 51 207 207** Mail : service.dechets@cc-talmondaise.fr

RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETERIE

La déchèterie est ouverte du 1^{er} avril au 30 septembre aux jours et horaires suivants : de 9h à 12h30 et de 14h à 18h. Elle est fermée le mardi, le dimanche et les jours fériés.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Du 1^{er} mai au 30 septembre, le ramassage a lieu tous les mercredis matins. Pensez à sortir votre conteneur le mardi soir avant 21 h. Du 1^{er} octobre au 30 avril, le ramassage a lieu les mercredis des semaines paires, soit une semaine sur deux.

Renseignements sur le site <http://www.cc-talmondaise.fr/>

LES NOUVEAUTES AU BERNARD



OUVERTURE O'GLISS PARK

Le 18 juin dernier s'est déroulée l'inauguration du nouveau jardin aqualudique « O'Gliss Park », situé au lieu-dit « Le Pont Rouge » sur la commune du Bernard. Celui-ci a ouvert ses portes au public le 25 juin. Pour réserver vos places, il suffit de vous connecter sur le site à l'adresse www.oglisspark.fr



CAMION « AU VENT DES GOURMANDS »

Tous les jeudis, à partir de 17h30, Le camion « Au vent des gourmands » est présent sur le parking de la mairie. M. BUISSON de St Hilaire la Forêt, vous propose ses pizzas maison et snack (hamburger, frites, saucisses, américain...). Le pain des hamburgers est préparé par notre boulanger bernardais, M. Villeneuve ! Vous pouvez passer vos commandes au **07 71 87 96 77**.



VENTE DIRECTE CHARCUTERIE ET VIANDE FERMIERE

Depuis le 6 juin, vous trouvez à la ferme de la Vaiquerie, une boutique Vente directe de charcuterie à base de porcs élevés en plein air. La boutique est ouverte en été du lundi au samedi de 10h à 12h30 et de 16h30-19h30 et ainsi que le dimanche de 10h00 à 12h30.

Renseignements et commandes **02 51 20 33 49** et par mail boutiquealaferme.vaiq@orange.fr.

PANIER LEGUMES FRUITS ŒUFS « LE COQ EN PATE »



LE COQ EN PATE : La Ferme gourmande de la Tranquillité au Bernard, est présente dans le bourg devant la Boulangerie le samedi matin de 10h à 12h. De plus, vous pouvez commander vos paniers de fruits, légumes et œufs directement sur internet et ils vous seront livrés au Bar le Dolmen le mardi de 16h30 à 17h. Site internet : www.mafermegourmande.fr

M. Arnaud PACILLY – La Tranquillité – 85560 LE BERNARD Tel. **06 82 29 41 67**
lecoqenpate@laposte.net

L' Association Touristique et Culturelle du Bernard

10 juillet 2016
VIDE GRENIERS
Le Bernard

Emplacement
3m x 4m – 9€



Buvette
restauration

Parking Salle municipale

Renseignements
Réservation
02.51.90.31.43
02.44.60.30.07

CAMION « UN TRUCK EN PLUS »

Tous les dimanches soirs, depuis le 26 juin, le camion « Un Truck en plus », est présent sur le parking de la mairie au Bernard. M. MARECHAL confectionne pour vous des kebabs à la broche, hamburgers, frites. Commandes au **06 30 91 60 52**



CAMION « PI-YOU-PI-YOU »

Tous les samedis soirs, depuis le 3 juillet, le camion « PI-YOU-PI-YOU » est présent sur le parking de la mairie au Bernard. M. LE PREVOST confectionne pour vous des pizzas. Commandes au **06 59 29 74 78**

RAPPEL : OSTEOPATHE

Pour prendre RDV auprès de l'Ostéopathe, Lara KAPPELER, dont le cabinet est situé au 2 bis rue des Frênes, veuillez contacter le **02 51 90 09 06**.